

La reconversion en interne d'Angélique

- Assistante de direction et agent d'accueil en médiathèque -

grâce à la Période Préparatoire au Reclassement (PPR)
et à une collaboration entre les différents acteurs



«Au sein de notre collectivité, c'était une première de pouvoir bénéficier du dispositif de la PPR (Période Préparatoire au Reclassement), spécifique à la Fonction publique, qui a permis à Angélique d'être reclassée en interne. Nous avons la chance ici de disposer de nombreux services, des opportunités qui ont permis à Angélique d'effectuer plusieurs immersions avant d'exprimer ses préférences pour le service administratif. De plus, son temps de travail complémentaire sur le poste d'agent d'accueil en médiathèque lui permettait de faire du lien avec son précédent métier.

Grâce à un financement du FIPHFP, Angélique a pu bénéficier de formations au poste, encadrée par un formateur dédié. En septembre 2025, elle était détachée sur le poste administratif. Avec les conseils de Cap emploi, des aménagements ont pu être mis en place tant sur l'aspect technique que sur le rythme de travail. Même si cela a pris du temps, le cadre bien structuré de la PPR et le partenariat solide avec le médecin de prévention et Cap emploi ont rendu possible cette réussite collective ! »



Mme RAMMAERT
RRH/ Référente Handicap
Ville de Chalonnes-sur-Loire

Un accompagnement coordonné

La construction du projet

Dans le cadre de la PPR en 2024, Angélique a effectué plusieurs périodes d'immersion au sein des différents services de la Mairie de Chalonnes afin de découvrir les métiers administratifs : ressources humaines, finances, communication, médiathèque. Elle a également réalisé une remise à niveau en informatique.

Durant cette période, Mme Rammaert nous a sollicités. Cette première rencontre avait pour objectif de présenter à Angélique les possibilités d'aménagements organisationnels et techniques envisageables dans le cadre de la construction de son projet de reconversion professionnelle.

Cette étape lui a permis de mieux se projeter dans un nouveau poste de travail. J'ai ainsi analysé les besoins d'Angélique, présenté le matériel existant et formulé des propositions d'aménagements.



Virginie MURRONI
Chargée de mission Handicap
Service Maintien dans l'emploi
Cap emploi 49

Regards experts sur l'adéquation emploi-handicap

À l'issue de sa PPR en juillet 2025, Angélique intègre un poste mixte à mi-temps thérapeutique : assistante de la directrice du service support (ressources humaines, comptes, finances, informatique) et agent de la médiathèque. J'interviens alors sur le poste administratif d'Angélique. Nous affinons ensemble les aménagements matériels pouvant être mis en œuvre, que valide le médecin de prévention.

Mise en œuvre des aménagements

Pendant qu'Angélique monte en compétences progressivement sur son double poste, les aménagements mis en place rapidement par la collectivité favorisent la réalisation de ses missions.

«La réussite du maintien dans l'emploi d'Angélique réside dans la volonté d'Angélique d'avancer et également dans l'accompagnement soutenu de la collectivité.»

Acteur du service public de l'emploi piloté par :



Docteur Camille Henry
Médecin de prévention et santé au travail



«Grâce à un accompagnement pluridisciplinaire associant Cap emploi, le service de Santé au Travail, l'employeur et différents partenaires, cet agent a pu construire progressivement un nouveau projet professionnel adapté à ses capacités et à ses aspirations. La mise en place d'aménagements techniques de poste et un suivi régulier ont permis de sécuriser son parcours, de maintenir son activité professionnelle et de favoriser son épanouissement dans de nouvelles fonctions. Cette démarche illustre l'importance d'une coopération étroite entre les différents acteurs pour accompagner durablement les situations de transition professionnelle.»



« Dès septembre 2024, ne pouvant plus exercer le métier d'agent périscolaire et d'agent d'entretien, j'ai été accompagnée durant un an dans le cadre d'une PPR.

Ce parcours de reconversion a été possible parce que j'étais motivée. Même si on ressent de la colère ou un sentiment d'injustice en raison de la situation de santé, avoir pu découvrir d'autres services de la collectivité et me tester grâce à la PPR était une chance.

Ce n'est pas toujours facile d'apprendre de nouvelles choses. J'ai vu très rapidement que seul un travail dans le domaine administratif serait possible. Madame Murroni, de Cap emploi, nous a aidés sur la méthode, elle est venue analyser la situation et faire des propositions d'aménagements au fur et à mesure.

J'étais également très bien accompagnée par Mme Rammaert, RRH, et mes collègues. La communication était facile avec elle quant à mes souhaits, mes capacités mais aussi mes limites. En effet, je ne voulais pas avoir un traitement de faveur et je préférais que la notion du handicap ne soit pas visible.

Ma conseillère Cap emploi en a tenu compte et j'ai eu des aménagements de mon poste sans excès. Les différentes formations m'ont permis de monter en compétences et je continue d'apprendre en me nourrissant des pratiques de mes collègues. J'étais fière de valider la certification Cléa en 2026.

Je dirais aux autres personnes en situation de handicap qu'avec de la volonté on y arrive ! » *Angélique*